

N° 31041-2020/1-ACTS/DAJI

Date du : 3 juillet 2020

Rapport de présentation

OBJET : projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances

PJ : un projet de délibération

1 – Elaboration ou révision des plans d'urbanisme directeur (PUD) de Boulouparis, Dumbéa, Mont-Dore et Païta – art. 28-1, 28-2, 28-3 et 28-4 à créer

La direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) nous informe qu'au cours du second semestre 2020, plusieurs communes vont démarrer l'élaboration ou la révision de leur plan d'urbanisme directeur (PUD) : ceux de Boulouparis, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

La composition d'un comité d'études du PUD est définie par l'article PS. 112-17 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie. Il est prévu que siègent à ce comité « *trois membres de l'assemblée de province, désignés par cette dernière dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés.* ».

En parallèle, un représentant de la présidente (qui préside le comité d'études) doit être désigné par arrêté.

2 - Maison du livre de Nouvelle-Calédonie (MLNC) – art. 142-1

Afin d'éviter la situation de conflit d'intérêts, il est proposé de remplacer Mme Christine Aita par Mme Léa Tripodi, titulaire, et Mme Christiane Saridjan-Verger, suppléante (élues proposées par la DCJS).

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.